Image not found or type unknown

Vendredi saint en Alsace férié ?

Par **chrisinho69**, le **19/03/2013** à **21:30**

Bonjour,
La société qui m’emploie est située à Lyon. Néanmoins, je travaille pour une agence basée sur Strasbourg (précisé sur mon contrat de travail" lieu de travail : Strasbourg"). Néanmoins, je suis le seul salarié à être basé sur Strasbourg, et je n'ai pas de bureau, je suis simple commercial. J'en viens à ma question : le vendredi 29 mars 2013 est férié en Alsace. Est-ce également férié pour moi ?
Merci à tous pour vos futurs éclaircissement,
Bonne soirée à tous !

Par **P.M.**, le **20/03/2013** à **09:04**

Bonjour,
Si vous êtes rattaché à un établissement en Alsace Lorraine et que votre activité s'y exerce, à mon sens c'est ce Droit local qui s'applique en l'occurrence...
Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par **Jibi7**, le **20/03/2013** à **09:56**

Je confirme ...

vendredi saint mais aussi 26 décembre etc...
Meme situation de l'autre coté du rhin
Ce n'est pas pour rien qu'il y a un institut du droit local d'alsace moselle!
D'ailleurs l'inspection du travail sera fermée..banques et commerces aussi..

Vous pourrez a mon avis vous faire prendre en photo avec un poisson d'avril dans les bras devant un commerce connu de la place..
Parfois meme les transports en communs sont touchés..

Pour vous faire sourire les logiciels de la secu foirent eux aussi.

En effet ayant eu un probleme dentaire qui ne pouvait attendre un 25 dec. j'appelle les urgences qui m'adressent a un dentiste de garde, qui m'applique un supplement jour ferié le

26.12.
Le soin normalement remboursé a 100% etait amputé..
et il a fallu que le dentiste fasse une attestation pour preciser que le 26 etait bien un jour ferié..!
pour une somme inf a 25/30€ je crois!

bonnes paques et bons poissons d'avril!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés